



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, mardi 22 novembre 2022

## « Ordinateurs solidaires 2.0 » : appel à manifestation d'intérêt

La Ville de Joigny lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin que des porteurs de projets, et des particuliers, puissent faire connaître leur souhait de bénéficier d'un don d'ordinateur (unité centrale) en fonction de leurs besoins et de leurs projets.

En effet. En 2021, la Ville a doté 100 familles joviniennes en équipements informatiques. La Caisse des dépôts a, dans la foulée, fait un don de 2.000 unités centrales d'ordinateurs à la collectivité.

Aujourd'hui, la Ville souhaite accélérer l'accès au numérique pour tous en faisant don à son tour de ces unités centrales.

Deux types de candidatures sont possibles :

- De la part de porteurs de projets : collectivités territoriales, services publics, associations, établissements scolaires, structures de l'économie sociale et solidaire, auto-entreprises, micro-entreprises, TPE poursuivant un objet social et d'intérêt général, commerçants, artisans. Ces porteurs de projets devront être implantés à Joigny, dans la communauté de communes du Jovinien (CCJ) ou le département de l'Yonne ;

- De la part de particuliers : personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, demandeurs d'emploi, jeunes scolarisés, étudiants, familles ne possédant pas de matériel informatique, stagiaires de la formation professionnelle, familles monoparentales, personnes exilées, etc. Ces particuliers devront être obligatoirement orientés sur le dispositif par une structure d'accompagnement : centre communal d'action sociale, conseil départemental, Pôle emploi, Coallia, service jeunesse de la Ville, établissements scolaire, Mission locale, bailleurs sociaux, service seniors de la Ville, centre social La Fabrik, mairies des communes de la CCJ. Ils devront résider en priorité à Joigny ou dans le périmètre de la CCJ.

### Comment candidater ?

- Pour les porteurs de projets : en remplissant une fiche de candidature, avant le 15 janvier 2023, disponible sur [www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr) Une commission composée d'élus et de services municipaux se réunira pour statuer ;

- Pour les particuliers : le service d'accompagnement remplit une fiche de prescription et une commission se réunira pour statuer.

Les objectifs sont multiples. Il s'agit de permettre à tous, notamment aux publics les plus éloignés du numérique, d'avoir accès à un équipement de qualité ; de permettre aux structures de l'économie sociale et solidaire du territoire d'améliorer leur équipement informatique et de favoriser la réutilisation, le reconditionnement de matériel informatique puis de diminuer les déchets.

A noter : le stock de 2.000 pièces est uniquement composé d'unités centrales. Seules celles-ci seront données, sans système d'exploitation. Pour installer un système d'exploitation et se procurer un écran, les porteurs de projets pourront s'adresser au FabLab « Le Maillet de Joigny », [contact@lemailletdejoigny.fr](mailto:contact@lemailletdejoigny.fr)